



Fiche Info : Soins coordonnés

Date:

Juin 2016

Pour de plus amples informations:

Lea von Wartburg

Pourquoi faut-il promouvoir la coordination des soins ?

À l'avenir, les personnes âgées et les patients atteints de maladies chroniques (multiples) seront plus nombreux en Suisse. Grâce aux avancées technologiques en médecine, les possibilités de traitement ne cessent de se développer et les personnes gravement malades vivront plus longtemps. Les patients atteints de maladies chroniques ou d'affections multiples recourent davantage aux prestations de soins que la moyenne : on leur prescrit plus de médicaments, ils consultent plus fréquemment le médecin et différents spécialistes et sont hospitalisés plus souvent. Un manque de coordination entre ces prestations peut nuire à la qualité et générer des interventions superflues et des dépenses inutiles.

Améliorer la coordination permet d'axer davantage les soins sur la volonté du patient et d'utiliser les ressources de manière plus efficace.

Chiffres-clés :

- **Taux de personnes âgées en augmentation** : en Suisse, le taux de personnes de 65 ans ou plus dans la population passera d'environ 18 % à l'heure actuelle à plus de 27 % en 2040. Au sein de ce groupe, c'est le taux de personnes très âgées (80 ans et au-delà) qui augmentera le plus, passant d'environ 28 % à 36 % d'ici 2040¹.
- **Augmentation des maladies chroniques avec l'âge** : chez les personnes âgées, le risque de maladie cardio-vasculaire est élevé. Parmi les plus de 75 ans, la proportion des personnes souffrant d'une maladie cardiaque dépasse 30 %, et 12 % sont victimes d'un accident vasculaire cérébral, qui exige souvent des soins de courte ou de longue durée. Le diabète et l'arthrose font aussi partie des maladies irréversibles assez répandues dans ce groupe d'âge².
- **Affections multiples (polymorbidité) plus fréquentes chez les personnes âgées** : l'Observatoire suisse de la santé indique qu'environ 13 % des personnes parmi les 50-64 ans souffrent de deux maladies chroniques ou plus. Ce chiffre passe à environ 25 % chez les 65-79 ans et à 41 % chez les plus de 80 ans.
- **Recours aux prestations de soins plus fréquent chez les personnes souffrant de maladies chroniques ou d'affections multiples** : sur la base des données de l'enquête suisse sur la santé (2012), un groupe « d'utilisateurs intensifs » (4 % de la population) a pu être identifié. Dans ce groupe, 70 % des individus font état d'une maladie chronique ou d'un handicap. Ils vont en moyenne plus souvent chez le médecin (19 consultations par an) et chez des spécialistes (33 consultations par an). Ils consomment plus de médicaments (1,5 par jour) et sont hospitalisés plus longtemps (13 jours par an)³.

¹ Office fédéral de la statistique : Etat et structure de la population – Indicateurs. Age : aperçu. <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/02/blank/key/alter/gesamt.html>

² Monod-Zorzi, Stéphanie et al. (2007) : Maladies chroniques et dépendance fonctionnelle des personnes âgées. Données épidémiologiques et économiques de la littérature. Document de travail 25. Observatoire suisse de la santé, Neuchâtel, p. 35 sqq

³ Volken Thomas, Bopp Matthias, Rüsch Peter (2014) : Intensité du recours aux prestations de santé, p. 2 (texte complet en allemand, résumé en français)

Pour de plus amples informations:

Office fédéral de la santé publique, Unité de direction Politique de la santé, Section Politique nationale de la santé
Tél. +41 58 463 87 66, lea.vonwartburg@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch

- **Coûts élevés liés aux maladies chroniques** : le coût matériel des maladies non transmissibles est très élevé⁴. En 2011, il représentait en Suisse 80 % des coûts directs de la santé, soit plus de 51 milliards de francs⁵.

Que fait la Confédération pour promouvoir la coordination des soins ?

Le système de santé suisse est traditionnellement axé sur le traitement des maladies aiguës. La Confédération, les cantons et les principaux acteurs du domaine s'entendent sur la nécessité de revoir les priorités du système de santé. Il faut passer d'une approche axée sur les maladies aiguës à une approche favorisant une prise en charge adéquate, efficace et suivie des personnes qui souffrent de maladies chroniques ou d'affections multiples. À cette fin, il faut réorganiser le système de santé, créer de nouvelles formes de collaboration et répartir différemment le travail entre les professionnels de la santé⁶.

Santé2020

Le Conseil fédéral a reconnu que de nouvelles mesures s'imposaient. Dans le cadre de la stratégie « Santé2020 », il s'est fixé pour objectif de promouvoir une offre de soins moderne. Les structures, les processus et les offres des systèmes ambulatoire et hospitalier doivent être adaptés et modernisés pour répondre aux exigences démographiques et épidémiologiques, notamment pour ce qui concerne les maladies chroniques et psychiques, et pour faire face à l'évolution médicale et technique. Par ailleurs, l'amélioration de la coordination, du dépistage précoce aux soins palliatifs, doit permettre de renforcer la qualité des soins et d'éviter les dépenses inutiles.

Le projet « Soins coordonnés »

Le projet « Soins coordonnés » de la Confédération a pour but d'améliorer la coordination des soins pour les groupes de patients qui recourent à des prestations de santé nombreuses, variées et coûteuses. Le premier groupe comprend les personnes (très) âgées et polymorbides. Les besoins et les mesures nécessaires ont été déterminés en collaboration avec les principaux acteurs. La mise en œuvre de ces mesures est en cours.

Le projet vise également à renforcer les activités déjà menées pour promouvoir la coordination des soins dans le cadre des stratégies et des mesures existantes de Santé2020.

Enfin, les conditions cadres des soins coordonnés, en particulier le financement, la formation et le dossier électronique du patient, seront réexaminés et adaptés le cas échéant.

Informations supplémentaires :

Soins coordonnés

<http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/15937/index.html?lang=fr>

Santé2020

<http://www.bag.admin.ch/gesundheits2020/index.html?lang=fr>

⁴ Exemples de maladies non transmissibles : cancer, maladies cardio-vasculaires, maladies chroniques des voies respiratoires, troubles du système digestif, maladies neurologiques, troubles psychiques, diabète, maladies de l'appareil génito-urinaire, maladies du sang et du métabolisme et troubles musculo-squelettiques.

⁵ Wieser Simon, Tomonaga Yuki, Riguzzi Marco et al. (2014) : Die Kosten der nichtübertragbaren Krankheiten in der Schweiz (résumé en français), p. 11

⁶ Observatoire suisse de la santé (éd.) (2015) : La santé en Suisse – Le point sur les maladies chroniques. Rapport national sur la santé 2015, p. 24

Pour de plus amples informations:

Office fédéral de la santé publique, Unité de direction Politique de la santé, Section Politique nationale de la santé, Tél. +41 58 463 87 66, lea.vonwartburg@bag.admin.ch, www.bag.admin.ch